



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 1041-04-2022 et 1088-02-2021

**AVIS** est par les présentes donné, par la soussignée, qu'aux séances ordinaires du 4 avril 2022 et du 3 mai 2022, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 1041-04-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1041-2017, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE MODIFIER LES CONDITIONS D'OCCUPATION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL**
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 1088-02-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1088-2020, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF AU PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION DESTINÉE À FINANCER TOUT OU UNE PARTIE DES DÉPENSES LIÉES À L'AJOUT, L'AGRANDISSEMENT OU LA MODIFICATION D'INFRASTRUCTURES OU D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX**

Prenez en outre avis que ces règlements ont été approuvé par la MRC Brome-Missisquoi le 17 mai 2022 et qu'ils entrent en vigueur conformément à la Loi. Ils sont disponible pour consultation sur le site internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 26<sup>e</sup> jour de mai 2022.

La greffière,

Eve-Marie Préfontaine, avocate  
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques